



DATE DE PUBLICATION : 7 octobre 2026

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 2 juin 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Olivier SIGAUD, directeur du Réseau et des Moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Estelle POIROT, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction du Réseau et des Moyens, dans la limite de 25 000 euros (HT), s'agissant d'engagements financiers, à l'exception, d'une part, de la nomination des agents du personnel des cadres et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2026

Hervé GONSARD